Mobilisation sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Rapport
sur ce que nous avons entendu
2018

Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Canada

Mobilisation sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance – Rapport sur ce que nous avons entendu 2018

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site **canada.ca/publicentre-EDSC** .
Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY, ou PDF accessible) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).
Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2018
Pour des renseignements sur les droits de reproduction : **droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca**

PDF
N° de cat. : Em12-41/2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-24945-2

ESDC
N° de cat. : SSD-201-04-18

Mobilisation sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Rapport
sur ce que nous avons entendu
2018

Table des matières

MESSAGE DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE 2

RÉSUMÉ 4

INTRODUCTION 6

L'itinérance au Canada 6

Vue d'ensemble de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 7

Orientation stratégique – 2014 à 2019 8

Contexte actuel de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 9

Nouveaux investissements 9

Le Comité consultatif sur l'itinérance 9

Aperçu de la mobilisation sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 10

Tables rondes en personne 10

Mobilisation en ligne 11

Autres discussions sur l'élargissement et le remaniement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 12

Autres consultations du gouvernement du Canada 12

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU 13

Améliorer la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 14

Logement d'abord 14

Cibles de Logement d'abord 14

Définition d'itinérance chronique et épisodique 15

Adaptations à Logement d'abord 16

Le besoin de logement 16

Le besoin de mesures de soutien 17

Prévention de l'itinérance 17

L'itinérance chez les Autochtones 18

Partenariats et coordination 18

Gouvernance de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 19

Entités communautaires et conseils consultatifs communautaires 19

Planification communautaire 20

Capacité organisationnelle et fardeau administratif 21

Financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 22

PROCHAINES ÉTAPES 23

ANNEXE – RÉTROACTION EN LIGNE 24

MESSAGE DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

Je tiens tout d'abord à remercier les nombreux Canadiens de partout au pays qui ont pris le temps de discuter avec le Comité consultatif sur l'itinérance. Qu'ils aient été transmis en personne, en ligne ou par la poste, vos commentaires étaient mûrement réfléchis, sincères et, surtout, intelligents. Il convient tout particulièrement de souligner les contributions des personnes ayant vécu l'itinérance. Les leçons de vie que vous avez acquises en vous frayant un chemin dans le système de logement du pays et la résilience dont vous avez fait preuve face à des défis extraordinaires et à des circonstances difficiles ne vous ont pas empêchés de venir en aide aux autres. Vos contributions nous aideront à changer les choses.

J'aimerais également souligner le rôle que les Aînés de différentes nations et communautés du Canada ont joué tout au long de notre processus de mobilisation. À chaque réunion communautaire, les cérémonies et la sagesse des Aînés ont aidé à orienter nos discussions de façon positive et à donner des bases solides à nos travaux. Les Aînés ont offert leur contribution et nous ont côtoyés pendant que nous écoutions les Canadiens en première en ligne de l'itinérance. Ce fut un honneur que d'être guidé par vous tout au long de ce parcours difficile.

Il était clair, dans presque toutes les communautés, qu'il faut faire davantage, même si un bon travail est déjà en place dans de nombreux contextes différents. Par exemple, au Québec, il existe des programmes efficaces qui devraient et pourraient être mis en œuvre partout au Canada, tels que les refuges qui offrent un éventail de services de soutien. Même si chaque communauté est distincte, certaines sous-populations de Canadiens en situation d'itinérance vivent des difficultés constantes dans toutes les communautés. Les jeunes, et plus particulièrement les jeunes qui atteignent la majorité et n'ont plus droit à une prise en charge, constituent un défi que nous ne pouvons ignorer. Ce sont les Canadiens dont la situation est la plus précaire, et s'ils demeurent à risque, ils formeront la prochaine génération de Canadiens en situation d'itinérance qui dorment dans les rues ou vivent dans des conditions inadéquates. Tous les ordres de gouvernement ont le devoir d'appuyer nos jeunes.

Les Autochtones sont nettement surreprésentés dans la population en situation d'itinérance au Canada. Lors d'une table ronde communautaire, le Comité a appris que les objectifs de vérité et de réconciliation ne seront jamais réalisés sans la mise en œuvre d'une stratégie de logement

propre aux Autochtones. L'itinérance des Autochtones doit être traitée au moyen d'un cadre unique et distinct qui comprend des définitions de l'itinérance et des services culturellement appropriés.

Il était également clair que, bien que les femmes constituent une petite proportion de la population considérée comme « officiellement » en situation d'itinérance, elles sont souvent les premières à perdre leur logement et les dernières à être relogées. Les défis auxquels font face les femmes en situation d'itinérance sont considérables et doivent être relevés à l'aide de programmes sexospécifiques. Les femmes et les filles en situation d'itinérance représentent un grand nombre des « itinérants cachés » au Canada.

Notre visite dans le Nord et la contribution des travailleurs de première ligne et des personnes ayant vécu l'itinérance et vivant dans les territoires ont été exceptionnellement importantes. L'itinérance change quand on s'approche de l'Arctique. Les conditions météorologiques deviennent beaucoup plus éprouvantes, de même que la situation des personnes mal logées. Nous avons appris qu'une approche distincte est nécessaire pour régler les problèmes très différents auxquels font face les personnes en situation d'itinérance dans les territoires.

Alors que nous envisageons d'élargir le programme fédéral de lutte contre l'itinérance et que l'on nous conseille de trouver des moyens de financer les nouvelles collectivités, on nous a souvent répété que le programme doit être plus souple, qu'il doit consacrer autant d'efforts à la prévention de l'itinérance qu'à la lutte contre celle-ci, et qu'il doit être axé sur les solutions permanentes de soutien pour les personnes en situation d'itinérance. Ces messages étaient uniformes dans toutes les communautés.

Au nom du Comité, je tiens à remercier tous les travailleurs de première ligne qui ont pris le temps de contribuer à notre processus de consultation. Votre travail n'est pas tenu pour acquis et n'est pas oublié; il est important. Vous faites des choses extraordinaires et vous aidez les gens jour et nuit, tous les jours de la semaine. Nous vous remercions pour votre service et vos conseils.

Enfin, j'aimerais remercier tous les membres du Comité consultatif pour leur dévouement, leur engagement, leur passion pour la résolution du problème de l'itinérance, leur savoir-faire et leur sagesse. Je tiens également à remercier le personnel de la Division de la politique et des partenariats de lutte contre l'itinérance qui a travaillé sans relâche avec un grand professionnalisme pour organiser des tables rondes régionales à l'échelle du pays en très peu de temps, et qui a aidé le Comité consultatif à réaliser un travail crucial.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Adam Vaughan, député
Spadina–Fort York
Secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants
et du Développement social (Logement et Affaires urbaines)

RÉSUMÉ

Lors des consultations sur la Stratégie nationale sur le logement en 2016, nous avons reçu des commentaires sur le logement et l'itinérance. Ainsi, en 2017, nous avons commencé à solliciter les commentaires des Canadiens sur le remaniement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Nous voulions connaître les aspects du programme qui fonctionnent et ceux qui pourraient être améliorés.

Un comité consultatif externe a été créé en vue de discuter avec des experts, les communautés, des personnes qui ont vécu l'itinérance, des organismes autochtones et d'autres intervenants de partout au pays. Le Comité consultatif sur l'itinérance, présidé par Adam Vaughan, secrétaire parlementaire (Logement et Affaires urbaines), a tenu 10 tables rondes. Nous avons également reçu plus de 500 réponses en ligne de la part des Canadiens et d'organismes entre le 17 juillet et le 15 septembre 2017.

Un grand nombre de personnes et d'organismes ont communiqué avec nous et ont maintes fois répété que l'itinérance constituait un problème dans les communautés du Canada, quelle que soit leur taille. Les suggestions pour remédier à l'itinérance allaient de l'augmentation des paiements de soutien et du nombre de logements abordables aux moyens d'améliorer certains aspects de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Les suggestions reçues peuvent être classées selon sept thèmes communs. Ceux-ci sont présentés ci-dessous et approfondis dans le rapport.

Logement d'abord – Les Canadiens ont suggéré des moyens d'améliorer l'approche Logement d'abord de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, notamment l'élargissement de la définition de l'itinérance chronique et épisodique, de sorte qu'une plus grande partie de la population en situation d'itinérance soit admissible aux services, et l'apport de changements visant à répondre aux besoins des Autochtones, des femmes et des jeunes.

Prévention de l'itinérance – Les Canadiens souhaitent que l'on octroie plus de fonds aux programmes et aux services qui ont fait leurs preuves, afin de prévenir l'itinérance chez les personnes et les familles.

Itinérance chez les Autochtones – Les personnes et les organismes autochtones et non-autochtones ont souligné la nécessité d'accroître les fonds visant à remédier à l'itinérance chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ils nous ont également indiqué qu'il faut reconnaître l'expertise et les connaissances que possèdent les peuples autochtones en matière de lutte contre l'itinérance.

Partenariats et coordination – Les communautés nous ont dit qu'elles souhaitent que l'on renforce la coordination et que l'on adopte une approche systémique pour remédier à l'itinérance. Cela signifie que différents fournisseurs de services travailleraient ensemble pour coordonner les ressources et mettre l'accent sur l'objectif de mettre fin à l'itinérance. L'appui du gouvernement envers cette approche prendrait la forme d'investissements, de formations et de soutien technique.

Gouvernance – Les organismes qui reçoivent des fonds de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance aimeraient que les processus de planification et de prise de décision soient renforcés à l'échelle locale, et que l'on augmente la diversité au sein des conseils consultatifs communautaires qui contribuent à exécuter la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Capacité organisationnelle et fardeau administratif – Les participants nous ont indiqué que la production de rapports pouvait être simplifiée, ce qui permettrait de disposer de plus de temps pour travailler avec les clients.

Financement – Les organismes nous ont parlé des façons d'améliorer le financement offert par la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance aux communautés, notamment en augmentant le nombre de communautés qui reçoivent des fonds et en permettant de reporter à l'année suivante les fonds non utilisés au cours d'une année.

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social s'est engagé à lancer un programme fédéral de lutte contre l'itinérance élargi et remanié le 1er avril 2019. Au cours des prochains mois, à mesure que progresse l'élaboration du nouveau programme, nous tiendrons compte des commentaires que nous avons reçus ainsi que d'autres facteurs comme les responsabilités en matière de finances et de compétences. Nous accordons une grande valeur à l'opinion des Canadiens et continuerons de solliciter leurs commentaires sur les mesures que peut prendre le gouvernement fédéral pour prévenir et réduire l'itinérance.

INTRODUCTION

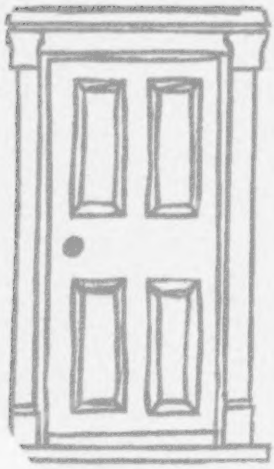

L'un des rôles les plus importants du gouvernement du Canada est d'aider les Canadiens vulnérables, y compris les personnes en situation d'itinérance ou à risque le devenir. Tous les Canadiens ont besoin d'un logement sécuritaire, adéquat et abordable; ils ne méritent rien de moins.

L'itinérance au Canada

L'itinérance touche une variété de Canadiens, dont les personnes seules et les familles, les femmes fuyant la violence, les Autochtones, les jeunes et les aînés. En 2014, 137 000 Canadiens ont eu recours à un refuge d'urgence. Le Canada compte environ 15 000 refuges d'urgence, et le taux d'occupation moyen atteignait plus de 90 %, ce qui veut dire que des refuges ont probablement refusé des gens[1]. Toutes les nuits, près de 35 000 Canadiens vivent une certaine forme d'itinérance[2].

Le coût des services de santé, des services sociaux et des services judiciaires liés à l'itinérance est élevé. Selon certaines estimations, l'itinérance coûterait jusqu'à 7 milliards de dollars à l'économie canadienne chaque année[3].

[1] Segaert, A. (2016). *L'Étude nationale sur les refuges 2005-2014*, Emploi et Développement social Canada.

[2] Gaetz, S., Dej, E., Richter, T., and Redman, M. (2016). *L'état de l'itinérance au Canada 2016*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.

[3] *Ibid.*

Tous les ordres de gouvernement collaborent avec des particuliers et des organismes en vue de prévenir et de réduire l'itinérance. Le rôle de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance d'Emploi et Développement social Canada consiste à :

- exercer un leadership en réunissant les gouvernements, les organismes sans but lucratif, le secteur privé et les personnes qui ont vécu l'itinérance;
- financer des programmes nationaux et communautaires;
- appuyer la collecte de données et la recherche pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes et exécuter des programmes.

Vue d'ensemble de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance vise à prévenir et à réduire l'itinérance au Canada. Elle offre un soutien financier direct aux communautés canadiennes pour les aider à répondre aux besoins locaux en matière d'itinérance. Lancée le 1er avril 2007, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance s'appuie sur l'ancienne Initiative nationale pour les sans-abri, créée en 1999.

Elle comporte six volets de financement. Trois d'entre eux sont exécutés à l'échelle régionale : Collectivités désignées, Itinérance chez les Autochtones et Itinérance dans les communautés rurales et éloignées. Les trois autres volets sont offerts à l'échelle nationale : Solutions novatrices à l'itinérance, Système d'information national sur l'itinérance et Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri.

Par l'intermédiaire des volets de financement à l'échelle régionale, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance offre un soutien financier direct à 61 collectivités désignées (centres urbains), de même qu'aux communautés autochtones, rurales et éloignées du Canada, afin d'appuyer leurs efforts dans la prévention et la réduction de l'itinérance. À l'issue d'un vaste processus de planification communautaire, les communautés élaborent des projets qui répondent à leurs propres besoins et priorités, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Chaque collectivité désignée de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (à l'extérieur de la province de Québec) dispose d'un conseil consultatif communautaire qui établit les orientations pour résoudre les problèmes locaux d'itinérance et recommande des projets en vue de leur financement. Le conseil consultatif communautaire est composé d'un large éventail d'intervenants qui proviennent notamment de la municipalité, du gouvernement provincial ou territorial, d'organismes sans but lucratif et d'entreprises à but lucratif.

Une entité communautaire est responsable de la mise en œuvre d'un plan communautaire. Habituellement, il s'agit d'une organisation constituée en personne morale, comme

l'administration municipale de la communauté ou un organisme sans but lucratif établi. L'entité communautaire administre le financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance pour appuyer les organismes locaux, en plus de surveiller les résultats des projets et de produire des rapports à ce sujet.

Dans certaines communautés, des conseils consultatifs communautaires autochtones établissent l'orientation relative au financement de la lutte contre l'itinérance chez les Autochtones dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. De plus, dans certains endroits, des conseils consultatifs régionaux déterminent les priorités en matière d'itinérance aux fins du financement de projets de lutte dans les communautés rurales et éloignées dans le cadre du programme.

Au Québec, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance est administrée dans le cadre d'une entente Canada-Québec officielle qui respecte les compétences et les priorités des deux gouvernements en matière de lutte contre l'itinérance. Selon l'entente, les Centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux du Québec coordonnent les activités dans leur région. Cela inclut l'élaboration de plans communautaires et la détermination des priorités avec les Tables de concertation.

Orientation stratégique – 2014 à 2019

Lorsque la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance a été renouvelée en 2014, l'approche Logement d'abord est devenue une priorité stratégique ciblant l'itinérance chronique[4] et épisodique[5]. Ce changement s'inspirait principalement des résultats positifs de l'initiative At Home/Chez Soi de la Commission de la santé mentale du Canada et des résultats initiaux d'autres villes canadiennes qui ont commencé à utiliser le modèle Logement d'abord[6].

L'approche Logement d'abord dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance vise à procurer un logement permanent aux personnes qui vivent dans la rue ou les refuges d'urgence. Une fois qu'elles ont un logement, elles ont accès à des services qui les aideront à conserver leur logement et à réintégrer la communauté. L'approche Logement d'abord du programme vise les personnes en situation d'itinérance chronique ou épisodique.

---

[4] On désigne par itinérance chronique l'itinérance vécue par les personnes souvent atteintes d'incapacités (par exemple de maladies physiques ou mentales chroniques ou de problèmes de toxicomanie) et qui sont actuellement en situation d'itinérance et l'ont été pendant six mois ou plus au cours de la dernière année (elles ont passé un total de plus de 180 nuits dans un refuge ou dans un endroit impropre à l'habitation).

[5] On désigne par itinérance épisodique l'itinérance vécue par les personnes souvent atteintes d'incapacités et qui sont actuellement en situation d'itinérance et ont vécu au moins trois épisodes d'itinérance au cours de la dernière année (les épisodes sont des périodes séparées d'au moins 30 jours, pendant lesquelles une personne vit dans un refuge ou un endroit impropre à l'habitation).

[6] Goering, P., Veldhuizen, S., Watson, A., Adair, C., Kopp, B., Latimer, E., Nelson, G., MacNaughton, E., Streiner, D., Aubry, T. (2014). *National At Home/Chez Soi Final Report*. Calgary: Mental Health Commission of Canada.

Contexte actuel de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Nouveaux investissements

Le budget de 2016 prévoyait des fonds supplémentaires de 111,8 millions de dollars pour la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance sur deux ans (2016-2017 et 2017-2018) afin de soutenir davantage les communautés dans leurs efforts pour aider les Canadiens en situation d'itinérance à trouver un logement stable. Il s'agissait de la première augmentation du financement du programme fédéral de lutte contre l'itinérance depuis sa création en 1999. Ces fonds s'ajoutent au financement existant du programme de près de 600 millions de dollars sur cinq ans (2014 à 2019) et maintient l'accent sur l'approche Logement d'abord.

Le budget de 2017 proposait de maintenir le niveau de financement élargi de 2017-2018 pour 2018-2019. De plus, la Stratégie nationale sur le logement investira 2,2 milliards de dollars sur 10 ans pour lutter contre l'itinérance par l'intermédiaire d'un programme de lutte fédéral élargi.

Grâce à ces investissements, les communautés seront mieux en mesure de lutter contre l'itinérance dans le but de réduire de moitié l'itinérance chronique d'ici 2027-2028.

Le Comité consultatif sur l'itinérance

Après les consultations portant sur la Stratégie nationale sur le logement en 2016, le gouvernement s'est engagé dans le budget de 2017 à consulter la population canadienne sur le remaniement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance et à créer un comité consultatif chargé de fournir des conseils au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, l'honorable Jean-Yves Duclos. Le 22 juin 2017, le ministre a annoncé la composition du Comité consultatif sur l'itinérance. Présidé par Adam Vaughan, secrétaire parlementaire (Logement et Affaires urbaines) du ministre Duclos, le Comité consultatif sur l'itinérance se composait de 13 membres de l'extérieur du gouvernement et de partout au pays représentant les diverses régions et cultures, les deux langues officielles du Canada, ainsi que les personnes qui ont vécu l'itinérance.

La tâche du Comité consultatif sur l'itinérance consistait à proposer à Emploi et Développement social Canada des façons de remanier la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Le Comité avait le mandat suivant :

- Étudier en profondeur les idées formulées dans le cadre du processus de mobilisation de la Stratégie nationale sur le logement;
- Mobiliser spécifiquement des experts, des communautés et des intervenants;
- Analyser des options pour le renouvellement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Aperçu de la mobilisation sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Diverses activités ont été menées pour rejoindre les Canadiens au cours du processus de mobilisation sur le remaniement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance en 2017. Nous voulions nous assurer d'entendre les points de vue de personnes ayant vécu diverses expériences d'un océan à l'autre, notamment lors des tables rondes en personne et de la mobilisation en ligne. Dans le cadre de ces activités, nous nous sommes assurés de consulter des personnes qui ont vécu l'itinérance.

Tables rondes en personne

Le Comité consultatif sur l'itinérance a tenu des tables rondes partout au Canada. Des tables rondes régionales ont eu lieu dans huit villes : Halifax, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Yellowknife, Montréal, Québec et Calgary. Lors de chacune d'entre elles, un Aîné autochtone local était présent pour ouvrir la séance et prendre part à la discussion.

Les participants comptaient des représentants d'organismes qui venant en aide aux personnes en situation d'itinérance dans les villes et les régions voisines, des personnes qui ont vécu l'itinérance et des représentants d'organismes autochtones. Le président du Comité a animé chaque table ronde et certains membres du Comité ont assisté à chacune d'elles. Les tables rondes régionales avaient pour objectif de recueillir les commentaires sur les aspects efficaces et inefficaces du programme, ainsi que les suggestions d'amélioration.

Deux autres tables rondes ont également eu lieu : l'une s'est déroulée avec des entités communautaires et des conseils consultatifs communautaires et l'autre a porté spécifiquement sur l'itinérance chez les anciens combattants. Environ 80 personnes des quatre coins du pays ont participé à la première de ces deux tables rondes. Les participants ont présenté leurs idées sur les outils et les approches nécessaires pour faire reculer l'itinérance chronique, ainsi que sur les façons dont la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance pourrait soutenir les efforts communautaires pour améliorer la coordination et la prise de décision. La table ronde sur l'itinérance chez les anciens combattants a réuni des représentants d'organismes et des experts œuvrant auprès d'anciens combattants en situation d'itinérance leur offrant des services dans l'ensemble du pays. Cette table ronde a permis d'élargir la discussion sur la façon de prévenir et de réduire l'itinérance chez les anciens combattants.

Dans les villes où ils se sont rendus pour les tables rondes, le président et les membres du Comité ont visité des fournisseurs de services locaux pour en apprendre davantage sur le travail réalisé et discuter des défis et des possibilités que présente la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Mobilisation en ligne

Emploi et Développement social Canada a lancé le 17 juillet 2017 un processus de rétroaction en ligne ouvert à tous les Canadiens. Ce processus, qui comprenait des sondages éclair et des sondages, s'est déroulé jusqu'au 15 septembre 2017.

Près de 500 réponses de particuliers et d'organismes provenant de la plupart des provinces et des territoires ont été soumises. Les répondants représentaient tous les groupes d'âge (18 ans ou plus) et avaient des expériences variées et des perspectives diverses sur la façon de lutter contre l'itinérance.

De plus, 678 personnes de partout au pays et de tous les groupes d'âge ont répondu à des sondages éclair en ligne, faisant part de leur opinion sur l'étendue de l'itinérance dans leur commaunauté ou dans l'ensemble du Canada. Dans les sondages menés à l'échelle communautaire comme nationale, presque toutes les personnes ont indiqué que l'itinérance posait un problème. À l'échelle communautaire, 74 % des répondants estimaient qu'il s'agissait d'un problème majeur, 20 %, d'un problème appréciable et 6 %, d'un problème mineur.

En plus des sondages en ligne, certains organismes et personnes ont transmis leurs commentaires par voie électronique. Il s'agissait notamment de courriels contenant des idées de programme, des analyses approfondies et des rapports sur l'itinérance, ainsi que des recommandations sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Certains organismes ont également communiqué des pratiques prometteuses pour contrer l'itinérance à l'échelle communautaire, applicables partout au pays.

Autres discussions sur l'élargissement et le remaniement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

D'août à décembre 2017, des représentants du ministère ont tenu des rencontres auprès de représentants des provinces et des territoires pour obtenir des commentaires sur le programme et trouver des moyens d'améliorer la coordination entre les deux gouvernements.

En 2017, des représentants du ministère ont également consulté des partenaires autochtones, dont des fournisseurs de services autochtones et des organismes locaux, afin d'explorer de nouvelles façons de collaborer pour lutter contre l'itinérance chez les Autochtones et répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Autres consultations du gouvernement du Canada

Deux autres processus consultatifs ont permis de recueillir des commentaires sur le remaniement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance : celui sur l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement et celui sur l'élaboration de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Un rapport intitulé *Parlons logement* a été publié en novembre 2016 et contient les observations recueillies lors de la consultation sur la Stratégie nationale sur le logement. Ce rapport a été suivi par la publication de la Stratégie nationale sur le logement en novembre 2017, fondée sur l'ensemble des commentaires et observations reçus. En février 2018, un rapport intitulé *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté – Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant* a été publié.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Tout au long du processus de mobilisation sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, les Canadiens nous ont dit que l'itinérance est un problème dans les communautés du Canada, quelle que soit leur taille. Les suggestions pour remédier à l'itinérance allaient de l'augmentation des paiements de soutien et du nombre de logements abordables à l'amélioration de certains aspects de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Les répondants aux sondages, y compris les personnes qui déclarent avoir vécu l'itinérance, et les participants aux tables rondes ont fourni des commentaires semblables à ce que nous avons entendu dans le cadre d'autres consultations, notamment :

- Le gouvernement du Canada devrait jouer un rôle actif dans la création de logements abordables, sécuritaires et accessibles, ce qui comprend des options de logement comme le logement social et le logement coopératif;
- Accroître la disponibilité d'options de logement temporaire comme les refuges d'urgence et les logements de transition;

- Améliorer l'aide financière aux individus, par exemple en augmentant l'aide sociale, d'autres mesures de soutiens du revenu et le salaire minimum, ou en établissant un seuil de revenu minimal (par exemple un salaire de subsistance);
- Accroître l'accès aux services d'aide en santé mentale et en toxicomanie, y compris les services de réduction des méfaits, ainsi que le soutien à cet égard;
- Accroître la disponibilité des mesures de soutiens sociaux, dont la consultation psychologique, l'intégration communautaire et la formation professionnelle pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque le devenir.

Les personnes qui ont vécu l'itinérance ont parlé de leur expérience, de la difficulté à trouver des logements et des services adéquats, abordables et sécuritaires. Les personnes vivant dans le Nord et dans les communautés rurales et isolées ont rappelé à tous que les problèmes de logement et d'itinérance peuvent être différents pour eux, notamment en raison du manque de services offerts pour les aider à faire la transition vers un logement permanent.

Améliorer la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Voici les thèmes communs à ce que les Canadiens nous ont dit sur la manière d'améliorer la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance :

Logement d'abord

Nous avons entendu dire que de plus en plus de communautés canadiennes appuient l'approche Logement d'abord. De nombreux participants nous ont dit qu'ils étaient incertains des effets de la transition à Logement d'abord lorsque le gouvernement l'avait annoncée la première fois. Toutefois, les données révèlent maintenant que l'approche aide véritablement les gens vulnérables à quitter la rue et les refuges d'urgence pour s'établir dans des logements permanents. De même, elle leur permet d'avoir un logement stable à long terme et d'améliorer leur qualité de vie.

Cibles de Logement d'abord

Certaines communautés estimaient que la priorité de Logement d'abord devrait être accordée aux personnes en situation d'itinérance chronique ou épisodique. D'autres étaient d'avis que le ciblage des investissements du programme pour seulement certaines parties de la population en situation d'itinérance compliquerait l'accès au logement et aux services pour d'autres groupes qui en auraient besoin.

Nous avons entendu que les cibles de financement de Logement d'abord nuisent aux communautés pour ce qui est de répondre à tous les besoins locaux. Certains intervenants ont indiqué que les décisions de financement devraient relever des communautés et de leurs activités locales de planification et d'établissement de priorités. Il y a un soutien généralisé pour Logement d'abord dans l'ensemble du pays, mais certains participants souhaiteraient utiliser les fonds de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance pour soutenir différentes approches qui répondent à divers besoins dans leurs communautés. De plus, de nombreuses communautés aimeraient investir une plus grande part du financement de la Stratégie dans des programmes autres que Logement d'abord, y compris le relogement rapide et la prévention de l'itinérance.

Définition d'itinérance chronique et épisodique

Les participants appuyaient le ciblage des fonds pour les personnes qui en ont le plus besoin. Cependant, ils ont également indiqué qu'accorder la priorité à l'itinérance chronique et épisodique dans le cadre de Logement d'abord signifie que d'autres personnes ne sont pas admissibles aux services.

Il y avait des questions quant à la définition actuelle du programme concernant l'itinérance chronique ou épisodique, à savoir si elle inclut les personnes qui ont séjourné dans des refuges d'urgence ou dont les fournisseurs de services locaux ne savent rien (par exemple les personnes qui passent d'un sofa à l'autre ou demeurent temporairement avec de la famille ou des amis). Il y avait également des préoccupations quant au fait que la définition actuelle ne tient pas compte du problème d'itinérance croissant chez les jeunes, surtout ceux qui ont été pris en charge par les organismes de protection de la jeunesse.

Nous avons entendu que l'obligation pour une personne de démontrer son itinérance chronique ou épisodique dans le but d'être admissible à l'approche Logement d'abord est injuste et contrevient à l'esprit du droit au logement pour tous les Canadiens.

On nous a dit que les éléments suivants devraient être pris en considération dans le remaniement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance :

- Élargir la définition d'itinérance chronique et épisodique afin que les fournisseurs de services puissent utiliser Logement d'abord pour aider une partie plus vaste et diversifiée de la population locale en situation d'itinérance.
- Inclure l'importance des besoins et de la durée de l'itinérance, afin d'aider les communautés à établir les priorités pour les interventions liées à Logement d'abord.
- Utiliser la même définition que celle des programmes provinciaux et territoriaux de lutte contre l'itinérance, lorsqu'ils existent.

Adaptations à Logement d'abord

Les participants ont convenu que l'approche Logement d'abord ne convenait pas nécessairement à tout le monde de la même façon dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Les organismes nous ont informés qu'ils aimeraient innover et adapter le modèle de Logement d'abord pour mieux répondre aux besoins des Autochtones, des jeunes, des femmes (y compris celles qui fuient la violence) et des autres personnes qui requièrent des approches ou des types et degrés de soutien variés.

Ils ont demandé plus de recherches et d'investissements pour mettre au point des programmes Logement d'abord adaptés à la culture autochtone, entre autres différents modèles, programmes et services de logement fondés sur les valeurs culturelles et les langues autochtones, qui répondraient aux besoins des Autochtones. De nombreuses personnes ont également demandé que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance mette davantage l'accent sur les jeunes (y compris les jeunes de la communauté LGBTQ2 ou appartenant à une minorité), car ils affrontent des risques uniques et sont particulièrement vulnérables. Ils ont suggéré que les programmes Logement d'abord pour les jeunes collaborent avec les écoles pour repérer les jeunes en situation d'itinérance ou à risque le devenir, aider les jeunes issus des systèmes provinciaux de protection de l'enfance et aider les jeunes à renouer avec leur famille et d'autres aidants naturels (par exemple amis intimes de la famille).

Les communautés, surtout les petites et les communautés rurales ou éloignées, nous ont dit vouloir adapter le modèle Logement d'abord aux conditions locales, où les logements, les mesures de soutien et les services sont limités.

Le besoin de logement

L'un des enjeux souvent soulevés est que le succès des programmes Logement d'abord dépend grandement de la disponibilité des logements. Le parc de logements abordables et supervisés est limité, et il y a souvent de longues listes d'attente pour les logements subventionnés. Cela a donné lieu à une approche de « sites dispersés » dans de nombreuses communautés, où les clients de Logement d'abord sont logés dans des logements locatifs du secteur privé et reçoivent des suppléments au loyer afin d'avoir les moyens d'y demeurer.

On nous a affirmé qu'il n'y a pas suffisamment de logements locatifs ni de suppléments au loyer financés par les gouvernements provinciaux et territoriaux. La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance verse des fonds pour les suppléments au loyer pour les clients de Logement d'abord dans le cadre de son Fonds d'urgence pour le logement, mais il s'agit de subventions à court terme pour donner aux fournisseurs de services le temps de faire passer les clients aux programmes provinciaux et territoriaux de supplément au loyer. Les communautés ont indiqué que l'offre limitée de logements et de subventions au loyer limite vraiment le nombre de clients de Logement d'abord que les fournisseurs de services peuvent loger.

Les fournisseurs de services et les personnes en situation d'itinérance ou à risque le devenir nous ont dit que le manque de logements abordables, supervisés et d'autres options de logements communautaires ou partagés (y compris les modèles de logement adaptés à la culture) réduisait le « choix de logements » pour les clients de Logement d'abord. Il pourrait s'agir d'un véritable obstacle pour les jeunes, les femmes (y compris celles qui fuient la violence) et les Autochtones qui peuvent préférer la vie communautaire pour des raisons de sécurité ou pour des raisons sociales, culturelles et spirituelles.

Le besoin de mesures de soutien

De nombreux clients de Logement d'abord ont des problèmes complexes de santé mentale et de toxicomanie et requièrent un soutien important pour vivre dans un logement stable. Les communautés et les fournisseurs de services nous ont dit qu'ils ont besoin de davantage de services de soutien clinique. Ils ont noté que le manque de financement dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance pour ces types de services de soutien constituait un obstacle sérieux au bon fonctionnement de Logement d'abord. La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance fournit des fonds pour la gestion des cas graves[7] pour les clients ayant des besoins modérés, mais les types de services exigés pour les clients ayant des besoins plus grands (par exemple médecins, infirmières, psychiatres), offerts par des équipes de suivi intensif dans le milieu[8], relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux. Lorsque ces services ne sont pas offerts ou sont rares, les clients de Logement d'abord qui éprouvent de grands besoins ne reçoivent peut-être pas un soutien suffisant pour garder un logement stable.

Nous avons également entendu des fournisseurs de services locaux et des personnes qui ont vécu l'itinérance que des fonds fédéraux devraient être accordés aux organismes afin qu'ils puissent embaucher et former des pairs aidants. Ces derniers ont vécu l'itinérance et travaillent avec le personnel de première ligne pour aider les personnes en situation d'itinérance ou à risque le devenir à accéder à des services, à du soutien et à un logement.

Prévention de l'itinérance

Bien que les participants estiment que le passage à l'approche Logement d'abord constitue une étape importante dans la lutte contre l'itinérance au Canada, bon nombre nous ont indiqué qu'ils souhaitaient que le gouvernement du Canada accorde davantage de financement aux programmes et aux services qui ont fait leurs preuves en matière de prévention de l'itinérance des personnes seules et des familles (par exemple prévention des expulsions et relogement rapide avec services de soutien).

---

[7] Dans le cadre de la gestion des cas graves, les travailleurs sociaux, seuls ou en équipe, mettent les gens en contact avec les services de soutien au logement, de soutien clinique, entre autres. Le type et le niveau de soutien offert ciblent les personnes ayant des besoins moyennement grands.

[8] Le suivi intensif dans le milieu concerne les services de soutien clinique supplémentaires, tels qu'offerts par un psychiatre, un médecin, du personnel infirmier et des spécialistes en toxicomanie, réunis au sein d'une même équipe pour répondre à tous les besoins d'une personne. Le type et l'ampleur du soutien offert ciblent les personnes ayant les besoins les plus grands.

Enfin, de nombreuses communautés ont dit qu'elles aimeraient que l'on investisse davantage pour prévenir l'itinérance chez les jeunes. Elles ont insisté sur la nécessité pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler en plus étroite collaboration pour veiller à ce que les jeunes qui ne sont plus pris en charge par les services de protection de l'enfance disposent d'un logement et de services de soutien.

L'itinérance chez les Autochtones

De nombreuses personnes et organismes autochtones et non-autochtones nous ont indiqué qu'il faut mieux financer et comprendre l'itinérance chez les Autochtones. Les organismes autochtones ont souligné qu'ils aimeraient que les principes de réconciliation soient intégrés à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance et que les services reconnaissent le savoir autochtone et ciblent les traumatismes intergénérationnels qui touchent plusieurs peuples autochtones. Les organismes autochtones souhaitent que les critères d'admissibilité du programme Logement d'abord de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance soient élargis (afin de répondre aux besoins de plus de personnes en situation d'itinérance). Ils aimeraient également adapter le modèle Logement d'abord aux valeurs culturelles et spirituelles autochtones et à leurs besoins particuliers en matière de logement et de services de soutien.

Partenariats et coordination

On nous a informés que la transition vers l'approche Logement d'abord a contribué à l'établissement et au renforcement de partenariats communautaires qui déplacent les personnes vivant dans la rue et dans des refuges d'urgence vers un logement permanent. Par exemple, les partenariats avec les propriétaires fonciers peuvent assurer la location à plus long terme des clients de Logement d'abord.

D'après les commentaires reçus de communautés des quatre coins au Canada, nous savons également qu'il y a des possibilités de faire progresser Logement d'abord grâce à une meilleure coordination. Les communautés souhaiteraient :

- l'élargissement de l'accès au nouveau **Système d'information sur les personnes et les familles sans abri** (SISA 4)[9] sur le Web pour toutes les communautés appuyées par la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance en vue d'améliorer la collaboration et la coordination des données;
- l'adoption d'une approche systémique pour lutter contre l'itinérance. Il pourrait s'agir d'un soutien à la schématisation des réseaux afin que les communautés puissent mieux comprendre la gamme de programmes et de services disponibles, cerner les lacunes et les chevauchements, déterminer où et comment les services interagissent et se chevauchent, et si les organismes du réseau de services ont les mêmes buts et objectifs;

[9] Le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri est un logiciel qui aide les communautés et les organismes à soutenir les personnes en situation d'itinérance ou à risque le devenir. Il permet de gérer l'ensemble des services de soutiens fournis à ces personnes et il permet aux organismes et aux communautés de recueillir et d'analyser des données sur l'itinérance.

- la possibilité pour les communautés de créer des processus coordonnés d'accès et d'évaluation[10] grâce à des investissements, à de la formation et à du soutien technique, afin d'évaluer la situation d'une personne et la gravité de ses besoins, puis de l'orienter vers un logement et des services appropriés. Les participants nous ont dit que l'accès et l'évaluation coordonnés sont essentiels à un réseau de soins intégrés.

Les Canadiens nous ont également dit que la lutte contre l'itinérance exige davantage de coordination et d'harmonisation entre tous les gouvernements et les ministères fédéraux qui ont une incidence sur celle-ci. Voici les recommandations les plus fréquentes :

- Une meilleure coordination des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux de lutte contre l'itinérance réduirait le fardeau administratif des communautés et améliorerait les résultats pour les personnes vulnérables.
- Les communautés souhaitent que le gouvernement du Canada trouve des façons de coordonner ses efforts avec les systèmes provinciaux et territoriaux publics (par exemple protection de l'enfance, santé, établissements pénitenciers).

Gouvernance de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Nous avons entendu que le modèle communautaire de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance recueille un appui très favorable. Toutefois, les communautés ont soulevé des questions quant aux rôles des entités communautaires et des conseils consultatifs communautaires dans le renforcement de la planification et de la prise de décisions à l'échelle locale.

Entités communautaires et conseils consultatifs communautaires

Certaines communautés ont un solide leadership à l'échelle locale et leurs conseils consultatifs communautaires sont efficaces, mais cela diffère d'une région à une autre. La directive de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance relative aux « conflits d'intérêts » pourrait être plus claire, en particulier pour les conseils consultatifs communautaires qui comptent parmi leurs membres des fournisseurs de services qui profitent des décisions de financement.

La nécessité d'une représentation plus diversifiée, en particulier des fournisseurs de services autochtones, au sein des conseils consultatifs communautaires et régionaux a aussi été soulevée. D'autres ressources pourraient être nécessaires pour permettre aux organismes autochtones de participer à la planification et à la prise de décisions locales.

[10] L'accès et l'évaluation coordonnés constituent un seul point ou processus pour les personnes en situation d'itinérance où accéder au logement et aux services de soutien. Un outil d'évaluation commun est utilisé pour déterminer le niveau de leurs besoins et ensuite les jumeler au logement et aux services qui leur conviennent le mieux. L'accès et l'évaluation coordonnés ont été conçus pour répondre d'abord aux besoins des plus vulnérables et sont plus efficaces : ils permettent d'aider les personnes à naviguer plus rapidement dans le système, de prévenir les nouveaux cas d'itinérance et d'améliorer la collecte et la qualité des données, afin de fournir de l'information juste sur les besoins des clients.

Dans les communautés comptant une importante population autochtone, il a été suggéré que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance devrait encourager la création d'entités communautaires et de conseils consultatifs communautaires autochtones, si les organismes autochtones locaux démontrent un vif intérêt. Des investissements et une formation pour renforcer les organismes locaux pourraient alors être nécessaires. Dans les communautés qui disposent déjà des entités communautaires et conseils consultatifs communautaires, des moyens visant à favoriser une plus grande collaboration avec les entités communautaires et les conseils consultatifs communautaires des collectivités désignées pourraient être envisagés, tout en reconnaissant et en respectant le rôle unique et les travaux particuliers des entités communautaires et conseils consultatifs communautaires autochtones.

La présence de personnes qui ont vécu l'itinérance au sein des conseils consultatifs communautaires et d'autres organismes de planification et de prise de décision a également été signalée comme un facteur important à prendre en considération. Des fournisseurs de services et des personnes qui ont vécu l'itinérance ont indiqué qu'ils apportent un point de vue unique à la conception et à l'exécution de programmes et de services.

Planification communautaire

Tout au long du processus de mobilisation, il a été souligné que le plan communautaire de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance pourrait être plus efficace pour favoriser les interventions locales. De nombreux participants ont dit que le plan actuel est considéré comme un plan de prestation de services standard pour le financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Nous avons entendu que les communautés ont souvent plusieurs plans et processus pour répondre aux exigences des différents bailleurs de fonds, et que ceux-ci exigent tous des consultations approfondies avec les mêmes intervenants locaux, ce qui entraîne des chevauchements, de la confusion et un fardeau administratif.

Voici certaines des idées pour renforcer la planification communautaire locale :

- Remplacer le plan actuel de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance par des « plans systémiques » élaborés en étroite consultation avec les intervenants communautaires et comportant des objectifs clairs pour réduire et prévenir l'itinérance. Il faudrait mesurer le rendement et assurer le suivi des résultats au fil du temps.
- Soutenir et financer la réduction et la prévention de l'itinérance chez des groupes précis de personnes, y compris les jeunes et les Autochtones.
- Trouver des moyens d'inclure dans la planification communautaire, la surveillance et l'évaluation les personnes qui ont vécu l'itinérance.

Capacité organisationnelle et fardeau administratif

Les fournisseurs de services nous ont dit qu'ils ont des budgets modestes et un nombre limité d'employés. Les courtes périodes de financement, souvent associées à plusieurs bailleurs de fonds, compliquent l'embauche et le maintien en poste de personnel qualifié. Cela limite également le nombre de séances de formation personnelle qu'ils peuvent offrir et leur capacité de fournir des services rapidement dans des situations complexes.

Les participants ont souligné que les organismes ont besoin d'investissements fédéraux à plus long terme afin de pouvoir renforcer leurs capacités. Le programme de formation et d'assistance technique de Logement d'abord, financé par la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance et mis en œuvre par l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, était un exemple du type d'initiative qui pourrait être élargi.

D'autres participants nous ont dit qu'il sera nécessaire de renforcer les capacités pour aider les communautés à créer et à gérer les processus locaux d'accès et d'évaluation coordonnés. Nous avons entendu dans plusieurs communautés que les organismes souhaitent que l'utilisation du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA 4) se généralise afin qu'elles puissent faire la transition vers une approche systémique à l'égard de l'itinérance.

Enfin, des entités communautaires et des fournisseurs de services ont beaucoup commenté les exigences administratives et de production de rapports de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Il a été signalé que les tâches administratives exigées, en particulier les rapports sur les résultats, requièrent énormément de temps et constituent un véritable fardeau. Il faut rendre compte à plusieurs bailleurs de fonds (dont les gouvernements provinciaux et territoriaux), selon des mesures de rendement et des exigences de rapports différents.

On nous a dit que le remaniement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance est une occasion d'en simplifier l'administration. La plupart souhaitent que le gouvernement fédéral se concentre sur un plus petit nombre d'objectifs clairs (plutôt que sur les « résultats ») et collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour simplifier la planification et la production de rapports.

Financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Les communautés et d'autres intervenants au Canada ont accueilli favorablement les nouveaux investissements du gouvernement fédéral annoncés dans le budget de 2016 et son engagement, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, à élargir et à prolonger le financement de 10 ans de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance qui était prévu dans le budget de 2017. Nous avons entendu que ce financement supplémentaire à long terme contribuera à stabiliser les organismes locaux et les programmes et services qu'ils offrent, en plus d'assurer une planification plus stratégique. Un certain nombre de moyens ont été proposés pour améliorer le financement des communautés :

- Créer de nouvelles collectivités désignées, où un besoin existe et accorder un financement plus important aux collectivités désignées existantes où le problème de l'itinérance est le plus grave. À tout le moins, les communautés aimeraient que les niveaux de financement actuels soient maintenus;
- Permettre aux communautés de reporter les fonds inutilisés d'une année à l'autre. Les participants nous ont dit qu'il est essentiel de pouvoir reporter des fonds afin que les communautés soient en mesure de gérer les retards dans les projets, de répondre aux nouveaux besoins dans la communauté et de financer des initiatives à long terme, notamment la planification systémique[11];
- Permettre au financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance d'être « combiné » à celui d'autres programmes fédéraux, et collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de veiller à ce que ce soit possible pour les programmes provinciaux et territoriaux également;
- Envisager un financement précis qui cible les populations vulnérables comme les jeunes.

[11] Dans le contexte de Logement d'abord, la planification systémique est un moyen d'organiser et d'offrir du logement, des mesures de soutien et d'autres programmes et services à l'échelle locale. Plutôt que d'opter pour une approche « organisme-par-organisme » ou « programme-par-programme », la planification systémique aide les collectivités à coordonner et à harmoniser les programmes et les services (par exemple travail de rue, refuges d'urgence, santé et services sociaux, logement).

PROCHAINES ÉTAPES

Nous avons recueilli des commentaires d'individus d'un bout à l'autre du pays qui ont des expériences et des points de vue différents à l'égard de l'itinérance, y compris des personnes qui ont vécu l'itinérance. À mesure que le nouveau programme sera élaboré, nous continuerons d'assurer l'équilibre entre ce que nous avons entendu et les facteurs tels que les questions en matière de finances et de compétence, ainsi que les secteurs où le gouvernement du Canada peut faire une grande différence.

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social s'est engagé à lancer un programme fédéral de lutte contre l'itinérance élargi et remanié le 1er avril 2019.

Nous accordons une grande valeur à la rétroaction que nous avons reçue et nous continuerons de solliciter des commentaires sur le rôle du gouvernement fédéral dans la prévention et la lutte contre l'itinérance. Nous poursuivrons également la discussion avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones et chercherons à faire de même avec la population canadienne. Veuillez nous faire part de vos commentaires sur le présent rapport par **gazouillis** ou par **courriel**.

ANNEXE – RÉTROACTION EN LIGNE

Activités de rétroaction en ligne	Nombre de réponses
Sondage auprès des particuliers sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	**277** questionnaires soumis
Sondage auprès des organismes sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	**221** questionnaires soumis
Sondage éclair	**678** réponses soumises
Propositions par voie électronique	**22** propositions reçues

Sondage en ligne sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Le sondage en ligne a été mené du 17 juillet au 15 septembre 2017.

Sondage auprès des particuliers

- Les répondants vivaient dans toutes les provinces, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon : 23 % vivaient en Colombie-Britannique, 28 % en Alberta, 1 % en Saskatchewan, 3 % au Manitoba, 25 % en Ontario, 8 % au Québec, 1 % à Terre-Neuve-et-Labrador, 3 % au Nouveau-Brunswick, 2 % en Nouvelle-Écosse, 1 % à l'Île-du-Prince-Édouard, 1 % au Yukon et 1 % dans les Territoires du Nord-Ouest.
- 81 % des répondants vivaient dans des communautés urbaines, 17 % dans des communautés rurales et moins de 1 % dans des communautés éloignées.
- 65 % des répondants s'identifiaient en tant que femmes.
- 5 % des répondants étaient âgés de 18 à 24 ans, 24 % de 25 à 34 ans, 19 % de 35 à 44 ans, 24 % de 45 à 54 ans, 21 % de 55 à 64 ans et 6 % de 65 ans ou plus.
- Environ 8 % des répondants s'identifiaient en tant que membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis.
- 11 % des répondants disaient appartenir à une minorité visible.
- 14 % des répondants disaient avoir une incapacité.
- 26 % des répondants disaient être en situation d'itinérance ou l'avoir déjà été.

Sondage auprès des organismes

- Les organismes répondants offraient des services dans la plupart des régions du pays : 20 % ciblaient surtout la Colombie-Britannique, 16 %, surtout l'Alberta, 2 %, surtout la Saskatchewan, 3 %, surtout le Manitoba, 17 %, surtout l'Ontario, 29 %, surtout le Québec, 1 %, surtout Terre-Neuve-et-Labrador, 5 %, surtout le Nouveau-Brunswick, 4 %, surtout la Nouvelle-Écosse, 1 %, surtout le Yukon et 1 %, surtout les Territoires du Nord-Ouest. 2 % disaient être des organismes nationaux.
- 79 % des organismes offraient des services surtout dans les régions urbaines, 13 %, dans les communautés rurales et 3 %, dans les communautés éloignées.
- 15 % des organismes étaient des entités communautaires de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, 21 % étaient des fournisseurs de services, 6 % étaient des organismes autochtones, 42 % étaient des organismes à but non lucratif ou de bienfaisance et 10 % étaient des représentants des administrations municipales, provinciales ou territoriales.

Sondages éclair sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

- Deux sondages éclair ont été menés en ligne entre le 17 juillet et le 15 septembre 2017 :
    - Selon vous, dans quelle mesure l'itinérance est-elle un problème dans votre communauté?
    - Selon vous, dans quelle mesure l'itinérance est-elle un problème au Canada?
- 637 personnes ont répondu au sondage sur l'itinérance à l'échelle communautaire et 41 ont répondu au sondage sur l'itinérance à l'échelle nationale.
- 192 personnes ayant répondu au sondage sur l'itinérance à l'échelle communautaire ont également fourni des données démographiques.

Sondage à l'échelle communautaire

- Les répondants qui ont fourni des renseignements démographiques vivaient au Yukon et dans toutes les provinces; la majorité de ces répondants provenaient de la Colombie-Britannique (21 %), de l'Alberta (27 %), de l'Ontario (26 %) et du Québec (14 %).
- 63 % de ces répondants s'identifiaient comme étant des femmes.
- Les répondants représentaient tous les groupes d'âge : 3 % étaient âgés de 18 à 25 ans, 13 % de 25 à 34 ans, 20 % de 35 à 44 ans, 35 % de 45 à 54 ans, 20 % de 55 à 64 ans, et 8 % de 65 ans ou plus.